



PARTAGEM

Petite Enfance, Conseil et Formation

Sécurité et bonnes pratiques alimentaires en structure d'accueil du jeune enfant

Durée de la formation : 8 heures (dont 1 heure de pause déjeuner). Possibilité le samedi

Public concerné : Toute personne ayant une activité dans la manipulation de denrées alimentaires à destination du jeune enfant.

Pré-requis : aucun.

Nombre de stagiaires : jusqu'à 15 stagiaires par session

Intervenant : Guillaume FALCONNET, Infirmier Puériculteur et formateur

Objectifs généraux :

- Acquérir les savoirs nécessaires afin d'assurer la sécurité des enfants accueillis
- Acquérir les savoirs nécessaires afin de respecter une hygiène parfaite dans la confection des denrées alimentaires consommées par les enfants accueillis.

Objectifs de la formation :

- Acquérir des éléments de connaissances théoriques sur la réglementation en vigueur lors de la confection ou le réchauffage des denrées alimentaires en établissement d'accueil du jeune enfant.
- Découvrir et/ou se perfectionner dans la démarche HACCP
- Perfectionner ses connaissances matière de démarches administratives en cuisine ou office de réchauffage ainsi que de traçabilité
- Comprendre les risques liés aux TIACs ainsi que la démarche à suivre

Attitudes et compétences visées :

- Développer son savoir-faire, ses compétences et ses connaissances dans un contexte de manipulation de denrées alimentaires

PARTAGEM

Petite Enfance, Conseil et Formation

www.partagem.fr

302, rue de la Charrière

38660 Le Touvet

SARL au capital de 1500 €

SIRET : 790 361 125 00020 RCS Grenoble

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 05467 38 auprès du préfet de région de Rhône Alpes

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



PARTAGEM

Petite Enfance, Conseil et Formation

Plan et contenus prévisionnels de la formation

Présentation des personnes et des objectifs de la formation

Hygiène générale en EAJE

Présentation de la méthode HACCP

Exigences règlementaires en lien avec la manipulation de denrées alimentaires en établissement du jeune enfant

La maîtrise des dangers en cuisine et en office de réchauffage

Microbes, bactéries, virus, levures et champignons : définition et risques

Les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire

Le suivi des températures et les conséquences des variations importantes de celles-ci

La gestion des non conformités

Les TIACs : Toxi Infection Alimentaires Collectives : que faire ?

Evaluation individuelles de la formation + remise d'attestations individuelles de formation

Bilan et fin de la journée

Moyens et supports pédagogiques :

- Salle consacrée à l'action de formation
- Vidéo-projecteur
- Apports et échanges
- Travaux en petits groupes et retour en grand groupe
- Analyse de situations concrètes
- Retour sur expérience
- Mises en situation
- Documents sur lesquels nous avons travaillé sont remis en fin de journée de formation

Modalités de suivi et appréciation des actions menées :

PARTAGEM
Petite Enfance, Conseil et Formation
www.partagem.fr
302, rue de la Charrière
38660 Le Touvet
SARL au capital de 1500 €
SIRET : 790 361 125 00020 RCS Grenoble

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 05467 38 auprès du préfet de région de Rhône Alpes
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



PARTAGEM

Petite Enfance, Conseil et Formation

- Un temps d'expression des attentes des stagiaires en tout début de formation.
- En fin de journée de formation, un temps de synthèse réalisé par les stagiaires des connaissances et réflexions développées au cours de la journée.
- Un document individuel d'évaluation de la formation à compléter par chaque participant-e à la fin de la journée de formation.
- Un bilan collectif à la fin de la journée de formation.
- Un bilan avec le service organisateur de la formation à quelques jours de la fin de la formation

Sanction de la formation :

- A l'issue de la journée de formation, un relevé de présence des stagiaires sera communiqué au service organisateur de la formation.
- Une attestation de stage conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 alinéa 2 sera remise à chacun des participant-es présent-es à l'issue de la formation.
- Une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au service organisateur de la formation à l'issue de la prestation (article L.6353-1 du code du travail)

PARTAGEM

Petite Enfance, Conseil et Formation

www.partagem.fr

302, rue de la Charrière

38660 Le Touvet

SARL au capital de 1500 €

SIRET : 790 361 125 00020 RCS Grenoble

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 05467 38 auprès du préfet de région de Rhône Alpes

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat